Actualité du comité NPA Auxerre

L'union sacrée autour du projet de constitutionnalisation de l'état d'urgence et de la déchéance de nationalité.

Dans l'Yonne, les trois députés (2 LR et 1 PS) se sont unis dans la honte ce 10 février à l'Assemblée Nationale.

Marie-Louise Fort, maire LR de Sens, qui s'était déjà fait remarquer dès le mois de novembre 2015 en proclamant le couvre feu dans un quartier populaire de sa ville, Guillaume Larrivé, en bon lieutenant sarkozyste (il a été au cabinet de Brice Hortefeux) et Jean-Yves Caullet, socialiste bon teint d'une petite ville tranquille aux portes du Morvan, ont fait le déplacement à Paris pour faire entendre la voix du tout sécuritaire.

C'est au nom de L'Union Sacrée, aux relents historiques nauséabonds, que ces élus cherchent à imposer leur vision policière de la société.
Nous n'avons rien à attendre de ces élus qui ne représentent qu'eux mêmes et nous devons nous organiser pour faire barrage à leur politique de classe et de division.

Quand parler arabe nuit à la sécurité

L'islamophobie trouve une application très concrète avec le thème de l'enseignement des langues et cultures d'origines (ELCO). Ce dispositif d'éducation qui existe depuis les années 70, et concerne un peu plus de 92000 élèves en France, fait l'objet de plus en plus d'attaques très ciblées provenant toutes de la droite et de l'extrême droite. Une des premières charges importantes venait de Bruno Lemaire, en mars 2015, suite à un rapport secret du Haut Conseil à l'intégration (HCI) daté de 2013.

Dans l'Yonne, c'est le maire de Migennes, François Boucher (LR), qui affiche son intention de suspendre l'enseignement du turc et de l'arabe dans les écoles primaires de la commune. C'est au cours du conseil municipal du 10/02 que M. Boucher a prétexté que les questions de sécurité liées à l’état d'urgence n'étaient pas résolues et que cela justifiait l'abandon de l'ELCO! Migennes est une commune avec une population issue de l’immigration importante et, de fait, de très nombreux habitants se sentent à juste titre insultés.

La très jacobine République Française n'a jamais que toléré l'enseignement des langues des populations post-coloniales. Si des dispositifs (très) spécifiques comme l'ELCO existent, c'est à petite échelle et il est hors de question, par exemple, que l'arabe soit proposé comme LV2 au même titre que l'espagnol ou l'allemand.

Mais même ces programmes marginaux sont encore de trop pour certains qui ne se privent pas pour étaler leur bêtise la plus crasse. L'état d'urgence est décidément une aubaine pour l'islamophobie. Une autre raison de le dénoncer avec force.

Répression d'un jeune militant de l'AFPS

Le comité NPA Auxerre, impliqué dans le collectif unitaire anti état d'urgence de l'Yonne, lutte pour soutenir un jeune militant de l'AFPS, accusé injustement d'incitation à la haine raciale.

Le collectif icaunais « Oui aux libertés » réuni à Auxerre, salle Anna le 5 février 2016 a convenu à l'unanimité, de soutenir le jeune militant de l'Association France Palestine Solidarité qui fait actuellement l'objet de poursuites judiciaires de la part du Procureur de la République du Tribunal d'Auxerre.

Avec les militants de l'AFPS il avait le 11 novembre 2015 distribué aux abords du Centre Commercial Leclerc d'Auxerre un tract appelant au boycott des produits issus des colonies israéliennes en de Palestine occupée. Cette action répondait à un appel national de l'AFPS dans le cadre d'une journée : « Non aux produits des colonies dans les magasins de France ».

A la suite de cette action, le jeune militant a été convoqué par les services de police d'Auxerre et a fait l'objet par le Tribunal d'Auxerre d'une deuxième convocation pour : « Rappel à la loi pour incitation à la haine raciale ».

A aucun moment, ni oralement, ni par écrit, ni avant, ni pendant, ni après la manifestation des propos racistes ou antisémites n'ont été proférés par le jeune en question ni par ses camarades.

Le dossier de Monsieur le Procureur que l'avocat désigné par l'AFPS a pu consulter est totalement vide.

Lors de sa convocation en présence de son avocat le jeune militant a refusé très légitimement de signer le rappel à la loi faisant valoir entre autre ses convictions pacifistes, antiracistes et contre toutes discriminations.

Pour le collectif « Oui aux libertés » de l'Yonne, il s'agit là comme on le voit dans d'autres affaires en France d'une volonté politique délibérée d'intimidation des militants associatifs, syndicaux, politiques et citoyens engagés et de criminalisation des actes militants pour la défense des droits en France et dans le monde.

Notre collectif demande donc au Parquet d'Auxerre un « classement sans suite » de cette affaire le plus rapidement possible et donc l'abandon des poursuites.

Il soutient et soutiendra toute action que l'AFPS décidera pour faire valoir le droit à la liberté d'expression et appelle lui aussi à un soutien le plus large autour du jeune

militant de l'AFPS.

Comité NPA Auxerre, le 15 février 2016